



Trou baignoire neuve locataire logement social travaux rénovation

Par locenc

Bonjour,

dans le cadre de travaux de rénovation effectués par un prestataire du bailleur social, la baignoire du logement social que je loue a été remplacée il y a moins de 6 semaines.

Or, hier, au moment du rinçage de la baignoire, j'ai senti une aspérité située à une quinzaine de centimètres de l'évacuation de la baignoire; pensant qu'il s'agissait d'un des nombreux résidus de joint de silicone laissés partout sur la baignoire par le prestataire, j'ai gratté l'aspérité avec l'ongle de l'index et un morceau d'email a été délogé occasionnant un trou.

La baignoire étant, pour ainsi dire, neuve et ayant fait un usage normal de cette nouvelle baignoire (la précédente avait 10 ans et était en très bon état d'entretien), peut-on considérer qu'il s'agit d'un vice caché ou que la baignoire a été détériorée par le prestataire pendant les travaux (j'ai pris des photos qui prouvent qu'elle n'a pas été protégée pendant la suite des travaux et le prestataire est monté dans la baignoire avec ses chaussures de chantier pour installer une barre de douche) ?

Puis-je demander au prestataire de la remplacer ou est-ce que je dois m'adresser au bailleur?

J'évoque un remplacement plutôt qu'une réparation car avec le temps et l'humidité, ce trou va rouiller et s'agrandir.

Merci pour vos réponses

Par janus2

Bonjour,

Si les travaux ont été commandés et payés par le bailleur, c'est vers lui que vous devez vous tourner, pas vers le prestataire.

Par locenc

Bonjour,

oui, c'est le cas.

Je vous remercie pour cette réponse rapide.

Bonne journée